

Responsable du secteur loisirs jeunesse (H/F)

Titulaire ou Contractuel

Catégorie B ou C – animateur ou Adjoint territorial d'animation

Sous la responsabilité du directeur de l'équipement, le ou la Responsable du secteur loisirs jeunesse prend la direction de l'accueil de loisirs et des séjours pour les 11-17 ans.

A ce titre, il/elle aura la charge de :

MISSIONS

- Elaborer et mettre en œuvre le projet éducatif et pédagogique du secteur loisirs jeunesse en conformité avec la politique municipale et les besoins spécifiques des territoires
- Développer des actions socio-éducatives et de loisirs en direction des pré-adolescents et adolescents
- Préparer, encadrer et participer aux activités, aux événements et aux séjours jeunesse
- Participer à l'élaboration du projet pédagogique, des rapports d'activités et des autres dossiers de subventions,
- Recruter, manager et encadrer une équipe pédagogique
- Participer à l'activité jeunesse du territoire et au développement du partenariat
- Assurer la préparation du budget concernant les dépenses et les recettes,
- Assurer le suivi de l'exécution budgétaire (tableaux de suivi, relance liquidation, ...),
- Elaborer et suivre les bons de commandes
- Assurer la gestion du matériel et des locaux placés sous sa responsabilité
- Participer aux réunions de service, de structure et de réflexion sur les actions à mener et la veille territoriale,
- Participer activement à la vie quotidienne des centres socio-culturels,
- Rechercher des partenaires, prestataires et contacts.

COMPÉTENCES

- BPJEPS avec UC de direction obligatoire / DEJEPS apprécié
- Permis B obligatoire
- Expérience dans l'encadrement du public jeune
- Connaissance de l'environnement territorial, enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques publiques
- Maîtrise de la législation des accueils de loisirs pour mineurs
- Maîtrise des techniques de communication interne/externe
- Maîtrise de la méthodologie de projet (montage, suivi, évaluation)
- Travail en partenariat et en réseau
- Sens du travail en équipe et bonne qualité rédactionnelle
- Être disponible et autonome, avoir une grande capacité organisationnelle
- Connaissance de la fonction publique territoriale et du fonctionnement d'une collectivité

CONTRAINTE EVENTUELLES DU POSTE

- Travail régulier en soirée et les week-ends

AVANTAGES

- Prime de fin d'année
- Titres Restaurant
- Compte-Epargne Temps
- Participation employeur au maintien de salaire
- Abonnement PLURELYA

*Merci d'adresser votre candidature (lettre + CV) à l'attention de Monsieur le Maire - Hôtel de Ville –
100 rue Louis Savoie 95123 ERMONT Cedex ou recrutement@ville-ermont.fr*